

## CREMPIGNY-BONNEGUÊTE

Au conseil municipal

## Au fil des dossiers

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal au 25 novembre 2010.

## Informations générales :

**Auberge :** Compte-tenu de l'accroissement de la dangerosité de l'auberge du Chef-Lieu de Crempigny : dégradations importantes, soulèvement des tuiles qui menacent de tomber sur la place, un troisième courrier a été envoyé aux propriétaires qui stipule que sans une intervention rapide de leur part pour sécuriser les lieux, qu'une procédure de mise en péril imminent va être mise en place.

## Délégations consenties au Maire

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences et ce, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré. Décide à l'unanimité et pour toute la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire les délégations suivantes :

De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leur avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (cette délégation est consentie tant en demandeur qu'en défendeur et devant toutes les juridictions)

**Assainissement des eaux usées**

M. le Maire rappelle que, par marché négocié en date du 21 août 2008, notifié le 24 novembre 2008, les travaux d'assainissement des eaux usées réalisation de collecteurs de Crempigny, ont été confiés à l'entreprise SAS Sassi BTP, pour un montant de 470.816,40 € H.T.

Sans changer l'objet du marché, il s'avère nécessaire de réaliser les travaux complémentaires suivants: Renforcement de la structure de chaussée en béton bitumineux

Il précise que le montant des travaux complémentaires à ajouter au marché monte à la somme de 10.010,00 € H.T.

Dans ces conditions, la masse initiale du marché est portée de 470 816,40 € H.T. à 480 826,40 € H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte l'avenant n° 1 de 10.010 € H.T. à intervenir avec l'entreprise SAS Sassi BTP pour les travaux complémentaires à exécuter sur la Commune

**Hebdo Savoie**

Valable jusqu'au 31/12/2010

**1 AN : 70 €**  
**6 mois : 35,00 €**  
**3 mois : 17,50 €**

Imprimerie DUCRET S.A.

3 rue André de Montfort - B.P. 409 - 74154 Rumilly CEDEX (C.C.P. LYON 1723-40 Z)

(Bulletin d'abonnement à découper et à retourner)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Ci-joint :  C.C.P.  Mandat postal  Chèque bancaire

Concerne :  Nouvel abonné  Renouvellement

## MOYE

143<sup>e</sup> promotion de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air

## Promotion "Georges Dronchat"

Les 16 et 17 décembre s'est déroulé le baptême de la 143<sup>e</sup> promotion de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air de Saintes (EETAA 722).

Cette promotion a pour parrain le sergent Georges Dronchat (24<sup>e</sup> promotion), mort en service aérien commandé le 15 octobre 1964, au cours d'une mission d'instruction.

Le sergent Dronchat est originaire de notre région, natif de Moye.

Il a été représenté à cette cérémonie par ses trois scours dont l'aînée est devenue la marraine de la promotion. Nous voyons sur la photo Bernadette Vuattoux entourée de deux élèves techniciens Claudia Picard et Sébastien Nicolas.

Au conseil municipal

## Au fil des dossiers

Compte-rendu de la séance du conseil municipal au mardi 26 octobre 2010. Approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil municipal du 31/08/2010.

**Présentation du tri sélectif par le SITOA**

Au travers d'un exercice pratique de tri, les élus ont participé à une information sur le tri sélectif réalisé par une animatrice du SITOA ; une présentation des actions menées par le SITOA a permis un échange avec les élus avant la projection d'un film sur le recyclage et la revalorisation des déchets.

Une communication sur ce geste citoyen sera conduite dans le prochain numéro du bulletin municipal.

**Présentation par M. Fouché de la mission pré-opérationnelle pour l'aménagement du Chef-Lieu et de la révision simplifiée du P.L.U. :**

M. Fouché, présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes étapes de la mission pré-opérationnelle proposée dans le cadre du réaménagement du chef-lieu, notamment définir un programme, un mode opératoire ainsi que la phase de révision simplifiée du P.L.U. pour l'aménagement du chef-lieu.

Arbre de Noël

## Un Noël pour les enfants malades

Dimanche 19 décembre dernier, un peu plus de 80 personnes proches de l'association «Epilepsie Sortir de l'Ombre» ont participé à l'arbre de Noël des enfants malades dans l'amphithéâtre de l'OSCAR de Rumilly.

Toto le clown et son assistante pour l'animation, Christian Rameil pour la magie, et Kevin Boileau pour le chant, ont régalé le public d'un superbe spectacle familial, interactif et émouvant-de plus d'une heure.

Le Père Noël est arrivé pour gâter les enfants malades présents cet après-midi, puis les festivités se sont terminées autour d'un grand goûter.

«Grâce à tous les artistes, parents et bénévoles», devait déclarer Fabrice Godart, président de l'association, «la magie a opéré encore une fois ! Chaque enfant de l'association a reçu un très beau cadeau, de son choix, des mains du Père Noël.

Un moment très émouvant pour nous parents. Je tiens à remercier Brahim, de l'OSCAR de Rumilly, qui nous a accueillis et généreusement accompagnés pour le bon déroulement du spectacle.

Merci aux artistes, Christian Rameil, Toto le Clown et Kevin Boileau qui se sont donnés généreusement et qui ont vraiment porté honneur à notre après-midi.

Merci aux bénévoles qui ont œuvré dans l'ombre du décor. Merci à Joué



Bernadette Vuattoux entourée des deux élèves.

A l'issue de la présentation, et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la mission au cabinet Fouché pour une enveloppe globale de 29 200€ HT décomposé en trois phases

**Phase 1 -** élaboration du projet : 14.000 HT (validée en séance du 05/10/2010)

**Phase 2 -** choix aménageur et projet : 8 000 HT

**Phase 3 -** révision simplifiée du PLU 7 200 HT.

**Communauté de Communes du Canton de Rumilly : Modification des statuts pour la prise de compétence «Etudes P.r'alables et Elaboration du Contrat de Bassin Fier et Lac d'Anney» :**

Afin d'assurer le suivi des actions du Contrat Rivière, et après modification des ses statuts, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a compétence pour «Etudes préalables et élaboration du contrat de bassin Fier et Lac d'Anney».

**Budget eau : Virement de crédits**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux d'un appel de fonds correspondant à la quote-part pour travaux de tuyauterie de la station de «Sous Chemiguet» à Val de Fier.

La Municipalité se réserve le droit d'un partenariat avec une association de la commune pour l'entretien d'un chemin dans le cadre d'une convention.

Dans le cadre particulier du partenariat établi avec l'association «Parmand et Par Moye», les circuits retenus sont validés avant le 31/12 (art.5.1).

En conséquence, aucun partenariat de travaux ne peut être envisagé avant la validation des circuits.



Le Père Noël est venu pour les enfants de l'association.

Club Rumilly pour son aide et son geste commercial. Et un grand merci à vous tous qui par vos participations tout au long de l'année, nous avez donné la possibilité de monter cet événement et de donner beaucoup de bonheur aux enfants.»

Si les enfants présents ont reçu leur

cadeau des mains du Père Noël, tous les autres enfants qui n'ont pas pu être présents à cause d'un problème de santé ou à cause de la distance (l'association a des adhérents de Dunkerque, Périgueux, Marseille, etc.) ont reçu le leur par voie postale.

En tout, une quinzaine d'enfants.